



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 06 Octobre 2010

| Date de la convocation 29 Septembre 2010 | Heure de la séance 18 heures | Lieu de la séance Village des d'Arts OCTON |
|--|---------------------------------|--|
| <p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christine, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques, MERIFONS : M. VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNE Bernard, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> M.GARCIA Alain à M.SATGER Jean-Noël, M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à M.FAVIER Marc, M.SEGURA René à M.MALBEC Sylvain, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, Mme CAZALET Claude à M.VALENTINI Gérald, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.LEBREAU Jean-Jacques à M.GIL Claude. | | |

Objet : CISPD - Convention avec l'association « Accueil Marginalité Toxicomanie – Arc en Ciel ».

Monsieur BRUN informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des actions de sécurité et de prévention de la délinquance menée par le CISPD, il convient d'approuver une convention avec l'association « Accueil Marginalité Toxicomanie (AMT) – Arc en Ciel ».

Il précise que cette convention a pour objectif d'organiser des actions pouvant répondre aux problèmes liés aux usages de drogues licites (alcool, tabac, médicaments psychotropes) ou non (cannabis, ecstasy, cocaïne, héroïne...) par :

- une permanence d'accueil, d'écoute, de soutien, d'accompagnement pour les personnes désireuses d'accéder aux soins ou en démarches de soins ;
- une permanence d'accueil, d'écoute, de soutien, d'information, conseil pour les familles, les proches et l'entourage ;
- la participation aux réseaux ou aux commissions de travail existant sur le territoire ;
- la participation à la construction d'actions partenariales avec les acteurs locaux dans les domaines du social, du médical, de l'éducatif, de l'insertion...

Il ajoute que ce dispositif s'adresse :

- aux personnes en difficultés avec l'usage de produits psycho-actifs ;
- aux adolescents usagers de cannabis et/ou poly consommateurs ;
- aux familles et aux proches des personnes usagères de produits,
- à toute personne en demande d'information ou de conseil ;
- aux professionnels en lien avec les usagers de produits psycho-actifs.

Il poursuit en indiquant qu'en contrepartie de la réalisation de l'action, la Communauté de Communes du Clermontais versera une somme fixée à un montant de 10 000 €.

La Préfecture de l'Hérault ayant déjà versé 9 000 € à l'association « Accueil Marginalité Toxicomanie – Arc en Ciel » par virement bancaire en date du 27.05.2010, la Communauté de Communes du Clermontais versera le complément soit 1 000 euros.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention avec l'association « Accueil Marginalité Toxicomanie – Arc en Ciel », telle que présentée.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.